
Adresse de l'agent national et du district de Nancy, qui félicitent la Convention sur le décret du 18 floréal, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national et du district de Nancy, qui félicitent la Convention sur le décret du 18 floréal, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 293;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13999_t1_0293_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

7

Les administrateurs et l'agent national du district de Nancy félicitent la Convention nationale sur le décret qui proclame l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme; c'est l'Être-Suprême, disent-ils, qui a sauvé les jours de Collot-d'Herbois. Ils finissent par annoncer la vente des biens des émigrés dans leur arrondissement.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

« Législateurs,

S'il avoit pu encore rester des doutes sur l'atrocité des complots ourdis par la faction qui vient d'être détruite, l'attentat commis sur les représentants du peuple Robespierre et Collot d'Herbois a dû les éclairer. Les restes impurs de cette faction ressentant déjà le supplice de survivre à leur infamie, voient leur arrêt de mort dans les décrets qui proclament, avec toute la nature, l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme; isolés depuis que la justice et la probité sont à l'ordre du jour, ils cherchent à se venger sur les plus purs amis du peuple, de la destruction du système d'athéisme, d'immoralité et de corruption sur lequel étoit fondé le seul espoir de l'étranger.

Le district de Nancy se félicite avec vous, et avec tous les vrais républicains, de la conservation des 2 représentants contre lesquels le crime avoit dirigé ses coups. Ils admirent le dévouement du brave Geffroy, ils voudroient, au prix de tout leur sang, donner de pareilles preuves de leur attachement sincère à la représentation nationale et de leur reconnaissance envers les vrais amis du peuple. »

Ils terminent par annoncer que dans le cours du mois de floréal, ce district a vendu des biens des émigrés en 360 lots, pour une somme de 2 221 888 liv. qui n'étoient estimés que 909 421 liv. : c'est à peu près la 2^e partie des biens de cette espèce qu'ils ont à vendre et qui seront vendus avec autant d'avantage que les premiers (2).

8

Le conseil-général de la commune de Nancy (3), au nom de ses concitoyens, félicite la Convention nationale sur le décret qui proclame l'existence de l'Être-Suprême, de l'immortalité de l'âme et l'invite, en leur nom, à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXIX, 30. B^{ne}, 17 prair. et 22 prair. (1^{er} suppl^t); *J. Sablier*, n^o 1361; M.U., XL, 264; *J. Fr.*, n^o 619; M.U., XL, 297.

(2) *Débats*, n^o 625, p. 294.

(3) Meurthe.

(4) P.V., XXXIX, 4. *Débats*, n^o 625, p. 294; M.U., XL, 298.

[Nancy, s.d.] (1).

« Citoyens représentans,

Les tyrans conjurés contre la liberté n'ayant plus l'espoir de vaincre le peuple français, avaient médité son deshonneur, en plongeant sa moralité dans les ténèbres d'un athéisme révoltant.

Des hommes pervers, exaltés par l'ambition, en avaient longtemps imposé, mais à la vue des chaînes dorées de l'esclavage, ils ont levé le masque, ils ont servi la tyrannie en réduisant en maxime le système absurde du matérialisme; ils se sont efforcés de lui donner faveur sous des dehors spécieux de l'anéantissement du pouvoir d'un seul qui ne s'est maintenu pendant une longue suite de siècles que par les erreurs et les crimes du fanatisme, mais votre profonde sagesse a renversé ces projets de la destruction morale d'un peuple que ses lumières ont ramené à sa véritable condition : celle d'être libre avec dignité.

Vous avez proclamé l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Ces principes élevés et certains vengent la nation de l'opprobre dans lequel ses ennemis voulaient l'ensevelir en nous faisant adopter la grossière erreur de l'inexistence d'un dieu; ils dégradèrent le sentiment de la liberté qu'il grava dans le cœur de l'homme en lui enlevant l'espérance de trouver, après la cessation de son être, un rémunérateur des vertus et des sacrifices qu'il aura faits à la chose publique; ils le ravalèrent à la condition des brutes; ils ne l'auraient rendu sensible que pour son intérêt personnel; ainsi l'homme, perdant le caractère qui le distingue des autres êtres, n'était plus fait pour la liberté.

Vous avez brisé le sceptre qui nous asservissait, vous avez anéanti le fanatisme qui servait de ses forfaits l'odieuse tyrannie. Vous avez rendu l'homme à la dignité de son être; une philosophie pure et sublime a pris la place de l'art sophistiqué des passions; et du haut de la Montagne, où les français ont reçu de vous une nouvelle vie morale, ils voient dans les abîmes les préjugés et l'hypocrisie de leurs propagateurs.

Vous avez attaché à la félicité du peuple une jouissance bien précieuse, celle de porter à l'auteur de toutes choses le tribut d'une reconnaissance digne de lui. Le culte que vous instituez est aussi pur que son objet puisque c'est par la pratique des vertus sociales que les français honoreront désormais la divinité.

En fixant le code moral du peuple français sur la base immortelle de l'existence d'un Être Suprême, vous avez élevé un monument auguste de bienfaisance; vous l'avez réduite dans une activité intéressante pour les indigents de la campagne que de longues années dans des travaux durs et pénibles ont privés de leurs forces physiques. Par votre institution, le bienfait va trouver le pauvre dans son domicile d'où il ne sortira pas privé des consolations de sa famille et de ses amis pour aller consommer les restes d'une triste existence dans les asiles où trop souvent une pitié insultante accompagne de faibles secours. Il restait ce nouveau genre de gloire à la nation française. Votre amour pour

(1) C 305, pl. 1147, p. 3.